

Conditions de participation au jeu-concours



1. Organisateur

Le jeu-concours est organisé par **Eugen Lägler GmbH** (ci-après dénommée « organisateur »).

2. Conditions de participation

La participation est ouverte à toutes les personnes physiques âgées de **18 ans** et plus, **dans le monde entier**. Les employés, revendeurs, représentants et partenaires de l'organisateur, ainsi que les membres de leur famille, sont exclus de la participation.

L'organisateur décline toute responsabilité quant à la légalité de la participation dans le pays du participant. En participant, le participant confirme qu'il respecte **la législation légales locales**.

3. Participation

Pour participer au concours, les participants doivent coller l'un des autocollants fournis par l'organisateur à **l'endroit de leur choix*** et envoyer à l'organisateur une **photo ou une vidéo montrant l'autocollant** par e-mail (info@laegler.de) ou Whatsapp (0049/15112825431).

- Les dates limites d'envoi sont respectivement le **31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre**.
- Les photos et vidéos doivent avoir été réalisées par le participant lui-même.

*) En participant, le participant accepte expressément d'être seul responsable de **l'apposition légale de l'autocollant** (par exemple, pas d'apposition sur la propriété d'autrui sans autorisation).

Remarque : Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, partager leurs photos ou vidéos sur leurs propres réseaux sociaux en identifiant les profils officiels de la société **Eugen Lägler GmbH**.

4. Consentement à l'utilisation

En participant au concours, le participant accepte que les photos et vidéos envoyées puissent être utilisées, reproduites et publiées gratuitement par l'organisateur à **des fins publicitaires et commerciales** (par exemple, site web, réseaux sociaux, presse écrite).

En outre, le participant accepte de recevoir des **e-mails publicitaires et newsletters** de l'organisateur. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

5. Gain

Le gagnant de chaque période trimestrielle recevra un **bon d'achat LÄGLER d'une valeur de 700 € (hors taxes)**.

- Le bon d'achat n'est ni transférable ni convertible en espèces.
- Le bon d'achat ne peut être utilisé que chez **Eugen Lägler GmbH** ou chez un partenaire officiel.

6. Désignation du gagnant

Le gagnant est désigné par un jury interne de l'organisateur sur la base des documents envoyés. L'évaluation s'effectue selon les critères suivants :

- **Créativité** : le placement de l'autocollant est-il original ?
- **Qualité** : le matériel photo ou vidéo est-il attrayant ?
- **Message** : dans quelle mesure l'unicité de la marque Lägler est-elle transmise ?

En cas d'égalité entre plusieurs participations, l'organisateur se réserve le droit de désigner le gagnant par tirage au sort.

7. Annonce du gagnant

Le gagnant sera désigné **au cours du mois suivant la fin du trimestre** (avril, juillet, octobre, janvier). Le gagnant sera informé par téléphone et/ou par e-mail. Si aucune réponse n'est reçue dans les 14 jours, un nouveau gagnant sera désigné.

La communication avec les gagnants se fera en allemand, anglais, espagnol, français, russe, portugais ou italien.

8. Protection des données

Les données collectées dans le cadre du concours sont utilisées exclusivement pour l'organisation du concours et l'envoi d'e-mails publicitaires et de newsletters. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Vous trouverez de plus amples informations dans notre déclaration de confidentialité : <https://www.laegler.com/fr/protection-des-donnees>

9. Modifications des conditions de participation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les conditions de participation à tout moment ou d'annuler le concours si cela s'avère nécessaire pour des raisons juridiques ou organisationnelles.

10. Recours juridique

Tout recours juridique est exclu.

Seul le **droit allemand** s'applique, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies, y compris pour les participants résidant en dehors de l'Allemagne.